

*Le patrimoine identifié au titre de l'article L.123-1-5-7 du Code de l'urbanisme  
Planche 2/2*



*Une des propriétés bâties du domaine de la Briche*



*Grille d'entrée du domaine de la Briche*



*Croix de Chainais*



*Croix des Pièces du Coudray*



*Four de la Fenetière*



*Puits de la Fenetière*



*Bâti témoin des activités industrielles de la Fuye  
(petit collectif des ouvriers, maisons des contremaître, cheminée de l'ancienne laiterie, ancienne gare)*